

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHA**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 019-211904206-20250604-DELIB2025017-DE



Le quatre juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés :

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2025

Délibération 2025-017

Mise à jour tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier et de maintenir à jour le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juin 2024.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin qu'il soit le reflet de la situation actuelle de la collectivité.

Pour cela, il propose d'intégrer la modification de la durée hebdomadaire de temps de travail votée précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder aux modifications proposées.



Le tableau des emplois est mis à jour à compter du **01 août 2025** :

TABLEAU DES EMPLOIS		
EMPLOIS PAR GRADE	Ancien effectif	Effectif au 01/08/2025
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - 35h	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - 39h	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - 35h	1	1
TOTAL FILIERE _____	3	3
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal – 35h	1	1
Adjoint technique territorial – 10.94h	1	1
Adjoint technique territorial – 17h	1	0
Adjoint technique territorial – 16h	0	1
TOTAL FILIERE _____	3	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM 1 ^{ère} classe - 15.27h	1	1
TOTAL FILIERE _____	1	1
TOTAL	7	7

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget.

Membres présents : 14

Membres absents : 0

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 05/06/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 05/06/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT